

Richard S. Routley, « Avons-nous besoin d'une nouvelle éthique, d'une éthique de l'environnement ? » (1973) in **Hicham-Stéphane Affaïssa (dir.),** *Éthique environnementale*, Paris, Vrin, 2007.

« [On peut] isoler trois importantes traditions dans la pensée occidentale concernant le rapport de l'homme à la nature ; une tradition prédominante – la position du despote, où l'homme tient le rôle de despote (ou de tyran) –, et deux autres traditions minoritaires, qui sont respectivement la position de l'intendant, où l'homme tient le rôle de gardien de ce qui lui est confié, et la position du coopérateur, où l'homme tient le rôle de celui qui travaille à perfectionner ce qui lui a été confié. [...]

La perspective occidentale prédominante est purement et simplement incompatible avec une éthique environnementale ; car selon elle, la nature est la propriété de l'homme, qui est alors libre de faire d'elle ce qui lui plaît [...] alors que, du point de vue de l'éthique environnementale, l'homme n'a pas la liberté d'agir à sa guise. [...]

Les deux autres traditions sont en fait elles aussi incompatibles avec une éthique environnementale, parce qu'elles impliquent la mise en place de politiques prescrivant une interférence complète avec la nature, alors qu'une éthique environnementale proprement dite défend l'idée selon laquelle il est des endroits de grande valeur sur terre avec lesquels les hommes ne doivent pas interférer, indépendamment de la question de savoir si cette interférence vise à "améliorer" la nature ou pas. » (p. 34-35)

« Il est pertinent de citer le crédo typiquement libéral inspiré de la position prédominante modifiée [la position du despote], dont l'une des formulations récentes énonce ceci :

La philosophie libérale du monde occidental défend l'idée que chacun devrait être libre de faire ce qu'il veut, pourvu 1) qu'il ne lèse pas d'autres personnes, et 2) qu'il ne se lèse pas lui-même de façon irréversible.

Appelons ce principe le *chauvinisme (humain) fondamental* – puisque sous sa direction, les hommes viennent en première position et tout le reste en dernière position – bien qu'il soit parfois aussi salué comme un principe de liberté au motif qu'il autorise à accomplir une large gamme d'actions (parmi lesquelles il faut inclure celles qui mettent sens dessus dessous l'environnement et les choses naturelles), à la condition qu'elles ne lèsent pas autrui. En fait, ce principe tend avec habileté à faire reposer la charge de la preuve sur d'autres personnes. » (p. 39)